



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

007 / Mars 2017

Zoom sur...

➤ FORIM // APPEL A PROJETS [PRA/OSIM] 2017

Vous êtes une **OSIM** (Organisation de Solidarité Internationale issue de l'Immigration). Vous avez un projet dans les secteurs suivants : **Santé / Education / Eau / Développement Economique / Développement Rural et Agricole / Développement Social**. Votre projet se déroule dans l'un des pays suivants : *Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarusse, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chili, Chine, Cisjordanie et bande de Gaza, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Etats fédérés de Micronésie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Futuna, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Île Marshall, Île Salomon, Îles Cook, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghize, Kiribati, Kosovo, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Centrafricaine, République Démocratique de Corée, République Démocratique du Congo, République Dominicaine, République du Congo, Rwanda, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Ste Lucie, Ste-Hélène, St-Kitts et Nevis, St-Vincent et Grenadines, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tokelau, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Wallis, Yémen, Zambie, Zimbabwe*. La demande de subvention par projet est **plafonnée à 15 000 euros**, et dans tous les cas **la subvention ne peut représenter plus de 70% du montant total du projet**. **Le recours à un Opérateur d'Appui labellisé [OPAP] du PRA/OSIM est obligatoire pour pouvoir déposer un projet**. L'accompagnement des OSIM par les OPAP **est totalement gratuit** dans le cadre du PRA/OSIM (exclue la convention de partenariat OPAP-OSIM pour les projets financés). La date limite de candidature est fixée au **21 mai 2017 à minuit**. Retrouvez le dossier de candidature du PRA/OSIM 2017 téléchargeable en format (Word) ainsi que le calendrier des réunions d'information, des ateliers d'écriture, des journées de formation, en ligne sur www.forim.net.

Informations complémentaires : contactez **Lamine TRAORE** ou **Paul Henri KAMMEGNE** Chargés de mission au FORIM Email : praosim@forim.net Tél : 01 46 07 61 80.

➤ Etudiants 1 développement // PIEED

Le PIEED est un dispositif mis en place par E&D **pour soutenir les associations étudiantes qui œuvrent pour la solidarité internationale, en menant des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)**. Plus qu'un simple apport financier, il s'agit pour E&D **d'aider les étudiants, de manière impliquée, à monter et structurer leur projet**. Les objectifs du PIEED sont : **i)** Encourager les étudiants à s'engager dans des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale, **ii)** Défendre les valeurs de la solidarité internationale, **iii)** Soutenir et mettre en valeur la citoyenneté étudiante et solidaire, **iv)** Promouvoir les projets innovants en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), **v)** Diffuser et valoriser les bonnes pratiques en ECSI. Le PIEED est ouvert à deux types de projet en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale, il peut s'agir : **Cas n°1** : d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale mise en place à la suite d'une action de solidarité à l'international de votre association. Attention le projet en ECSI doit aller au-delà de la simple démarche de restitution de celle-ci. **Cas n°2** : d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale qui ne découle pas directement d'une action menée au préalable à l'international, mais qui intègre une problématique liée à la solidarité internationale. Le montant des prix varie **entre 1500 et 5000 euros**. Date limite de candidature : **3 avril 2017** sur www.pieed.wordpress.com.

Informations complémentaires : <http://www.etudiantsetdeveloppement.org/article/c-est-parti-pour-le-pieed-2017>

➤ Gouvernement du Canada // Renforcer les chaînes de valeurs agro-alimentaires et l'adaptation au changement climatique en Haïti

A travers cet appel, le gouvernement du Canada recherche des projets qui visent à renforcer les chaînes de valeurs agro-alimentaires et l'adaptation au changement climatique en Haïti. La priorité sera donnée aux propositions qui **intègrent pleinement les questions d'égalité de genre dans leur élaboration**. Ce qui signifie que les questions de genre doivent être bien articulées et abordées de manière spécifique à travers des activités, ressources et résultats concrets. Les projets soumis doivent avoir finalité : **le renforcement du bien-être économique et la réduction de la vulnérabilité des populations rurales en Haïti dans un, deux ou les trois départements suivants : Artibonite, Sud et Grand-Anse**. Les projets proposés doivent également contribuer à l'atteinte des résultats intermédiaires suivants : **i)** l'augmentation de la valeur ajoutée des chaînes de valeurs agro-alimentaire, particulièrement pour les femmes et les jeunes dans les régions ciblées, tout en respectant l'environnement ; **ii)** les chaînes de valeurs agro-alimentaire ciblées par le projet s'adaptent mieux au changement climatique. La dotation financière de cet appel est scindée en deux enveloppes : **Enveloppe A** : financement pour les projets dont le budget se situe **entre \$3 millions et \$5 millions**. Le budget total de cette enveloppe est de **\$10 millions**. **Enveloppe B** : financement pour les projets dont le budget se situe entre **\$5 millions et \$15 millions**. Le budget total de cette enveloppe est de **\$40 millions**. Cet appel est ouvert aux organisations canadiennes et non canadiennes dont celles du secteur privé. Les projets doivent être envoyés en format numérique uniquement à travers ce portail : http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/partners_international-partenaires_international.aspx?lang=eng. Date limite de candidature : **6 avril 2017**.

Informations complémentaires : <http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/haiti-2016.aspx?lang=eng>

➤ Fondation de France : Sida, santé et développement

La Fondation de France soutient des projets favorisant **l'équité dans l'accès aux soins**. Elle encourage les initiatives visant à **impliquer les hommes et à renforcer « l'empowerment » des femmes**. Seront soutenus les projets qui œuvrent en ce sens (prise en compte des problèmes sanitaires des personnes vivant avec le VIH, transmission parent-enfant, intégration du VIH dans les stratégies des services de planning familial, prise en compte des violences faites aux femmes...). La Fondation de France souhaite aider les projets innovants qui répondent notamment à l'un des objectifs suivants : ● promouvoir l'implication et la responsabilisation des hommes dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ; ● prendre en compte les problèmes sanitaires spécifiques des femmes et des hommes vivant avec le VIH ; ● prendre en compte les violences faites aux femmes comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences ; ● intégrer la problématique du VIH dans les services de planning familial, de santé sexuelle et reproductive et réciproquement ; ● prendre en compte la pression sociale à la maternité pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques sexuels. Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes : i) démontrer son implication dans la lutte contre le VIH depuis au moins trois ans. Une expérience en santé sexuelle et reproductive depuis au moins un an est également souhaitable ; ii) être une structure apolitique et non religieuse ; iii) prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard du budget global de l'année en cours. L'aide de la Fondation de France est apportée **sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans)**. Les projets pluriannuels sont fortement encouragés. la zone géographique concernée par cet appel est : **Mayotte, Antilles et Guyane, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Île Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo**. Les projets devront être portés par des structures issues de ces zones géographiques. Date limite de candidature : **22 mai 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/sida-sante-et-developpement>

➤ Initiative 5% // Accès aux soins pour les populations vulnérables

Le présent appel à projets est lancé dans le but de sélectionner des projets complémentaires du Fonds mondial visant à **améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à des soins de qualité, grâce à des stratégies adaptées et intégrées aux communautés**. L'accès aux soins est entendu ici comme **l'accès à l'information, la prévention et la prise en charge**. Les populations vulnérables bénéficiaires de ces projets seront prioritairement les suivantes : i) Populations particulièrement exposées aux risques sanitaires liés aux trois pandémies ; ii) Populations mobiles et migrantes ; iii) Jeunes filles et femmes ; iv) Enfants et adolescentes ; v) Populations clés (les populations-clés sont celles qui sont plus fortement touchées par l'impact épidémiologique, qui ont également un accès moindre aux services et/ou qui sont criminalisées ou marginalisées). Les projets éligibles sont de deux types : des projets de **recherche opérationnelle** et des **projets de renforcement des capacités des acteurs nationaux et communautaires**. Les projets **ne pourront pas** être des projets directement destinés à des activités de routine de diagnostic ou de traitement, ni des projets de recherche clinique et/ou fondamentale. La durée des projets doit être comprise **entre 24 et 36 mois**. Les projets financés par l'Initiative 5% dont les résultats auront été atteints et dont l'évaluation finale aura été concluante **pourront faire l'objet d'une phase 2 en vue de passer le projet à l'échelle**. Le montant total de la subvention financée par l'Initiative 5% couvrira **60% à 100% du budget total du projet** et sera compris **entre 250 000 euros et 3 000 000 euros**. L'inclusion d'un cofinancement dans le budget du projet sera jugée de façon favorable. Les projets seront mis en œuvre dans **un seul ou plusieurs pays**. **Les projets ne**

pourront excéder 5 pays de mise en œuvre, sauf s'ils sont adossés à un réseau ou une organisation sous régionale préexistante. La logique régionale devra être clairement justifiée et fera l'objet d'une attention particulière de la part des évaluateurs si le projet est éligible. La moyenne du **coût annuel du projet ne devra pas excéder 70% du budget annuel de l'organisme soumissionnaire principal**. Les dossiers complets de proposition devront être téléchargés sur le Cloud d'Expertise France **avant le 22 mai 2017 à 12h00** (heure de Paris - UTC+1) (date et heure de téléchargement faisant foi).

Informations complémentaires : <http://www.initiative5pour100.fr/partenariats-et-expertise/les-appels-a-projets/>

➤ **Initiative 5% // Renforcement des systèmes de santé à tous les échelons (communautaire au national)**

Le présent appel à projets est lancé dans le but de sélectionner des projets complémentaires des subventions du Fonds mondial visant à contribuer à la **construction d'un système qui articule la réponse aux besoins en santé à tous les niveaux(communautaire et national)** en: i) Favorisant l'accès constant et durable des populations à des produits de santé de qualité. Et/ou ii) Appuyant le développement, le renforcement ou le maintien des capacités des personnels intervenant dans le champ de la santé à tous les échelons. Et/ou iii) Assurant la promotion et le renforcement des actions communautaires et l'implication des communautés dans les processus décisionnels nationaux. Les projets éligibles sont de deux types : des projets de **recherche opérationnelle**, **des projets de renforcement des capacités des acteurs nationaux et communautaires**, et **des projets de renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des stocks**. La durée des projets doit être comprise **entre 24 et 36 mois**. Les projets financés par l'Initiative 5% dont les résultats auront été atteints et dont l'évaluation finale aura été concluante **pourront faire l'objet d'une phase 2 en vue de passer le projet à l'échelle**. Le montant total de la subvention financée par l'Initiative 5% couvrira **60% à 100% du budget total du projet** et sera compris **entre 250 000 euros et 3 000 000 euros**. L'inclusion d'un cofinancement dans le budget du projet sera jugée de façon favorable. Les projets seront mis en œuvre dans **un seul ou plusieurs pays**. **Les projets ne pourront excéder 5 pays de mise en œuvre**, sauf s'ils sont adossés à un réseau ou une organisation sous régionale préexistante. La logique régionale devra être clairement justifiée et fera l'objet d'une attention particulière de la part des évaluateurs si le projet est éligible. La moyenne du **coût annuel du projet ne devra pas excéder 70% du budget annuel de l'organisme soumissionnaire principal**. Les dossiers complets de proposition devront être téléchargés sur le Cloud d'Expertise France **avant le 22 mai 2017 à 12h00** (heure de Paris - UTC+1) (date et heure de téléchargement faisant foi).

Informations complémentaires : <http://www.initiative5pour100.fr/partenariats-et-expertise/les-appels-a-projets/>

➤ **DDDJSCS - Conseil départemental du Loiret // Education à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité (ECSI) pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes de 11 à 17 ans**

Cet appel à projets vise à **soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire, l'éducation à l'altérité et à l'interculturalité, et l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 17 ans**. Les préadolescents et adolescents **résidant dans le Loiret** sont le public prioritaire de cet appel à projets qui **visent à les rendre acteurs de leur citoyenneté dans une démarche d'ouverture aux autres et au monde dans sa diversité**. Les projets soutenus doivent être des projets qui permettent aux jeunes de **se sentir utiles socialement** (actions de solidarité, projets de sensibilisation portés par les jeunes...). Dans ce cadre l'appel à projets **promeut une image positive de la jeunesse, capable de prendre une part active dans un projet**

collectif, une association ou un réseau local pour défendre des valeurs respectueuses des autres et de l'environnement. Cette démarche a pour but de **faire évoluer les représentations des jeunes, de l'image d'une citoyenneté réduite au vote électoral vers une logique de citoyenneté globale au service de tous**. Dans les projets, la citoyenneté sera donc perçue en termes d'utilité sociale à développer chez les jeunes. Les thématiques prioritaires de cet appel sont : **i) citoyenneté ; ii) solidarité locale et internationale ; iii) mobilité européenne (échanges culturels, sportifs...); iv) lutte contre les discriminations (racisme, antisémitisme, islamophobie, discriminations de genre, handicap...); v) éducation à l'environnement ; vi) éducation à l'image et aux pratiques numériques ; vii) ouverture culturelle et interculturelle**. Pour déposer un dossier, il convient de remplir de manière détaillée le dossier **CERFA n°12156*04** de demande de subvention et la fiche pédagogique complémentaire « **Fiche complémentaire ECSI 11-17 ans** ». A envoyer avant **le 13 juin 2017** signés et scannés par mail à : claire.malige@loiret.gouv.fr. Les originaux signés sont transmis par courrier à l'adresse suivante :

**Préfecture du Loiret – DDDJSCS – à l'attention de Claire MALIGE
181 rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX
Tél : 02 38 42 42 23**

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse en charge du suivi de cet appel à projet : **DDDJSCS - Claire MALIGE - 02 38 42 42 23 / claire.malige@loiret.gouv.fr**

➤ **Fondation d'entreprise OCIRP // Appel à projet sur la thématique de l'orphelinage**

La Fondation d'entreprise OCIRP - Au coeur de la Famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et **dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir**. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille, comme par exemple des ateliers d'art-thérapie, des groupes de parole et d'entraide ou un soutien à la parentalité. Ils peuvent également avoir pour objectif de faciliter l'accès à la formation, à l'emploi, aux vacances, aux loisirs ou à la culture. ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public**, tels que la réalisation de films, documentaires, livres, pièces de théâtre ou œuvres musicales, sont également encouragés. **iv) Enfin, la Fondation soutient des projets de recherche en sciences humaines, sociales et médicales ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage** : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit... Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière les actions menées par les associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur fondation-ocirp.fr, rubrique Appel à projets. Une fois le dossier complété, il suffit de l'envoyer par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à :

**Fondation d'entreprise OCIRP
17 rue de Marignan
75008 Paris**

L'appel à projets est ouvert tout au long de l'année et les dossiers sont instruits quatre fois par an. Délai de candidature : **31 décembre 2018**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets>

➤ Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention particulière** aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant un **« coup de pouce » pour démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i)** Le projet s'inscrit dans l'un des **3 domaines d'intervention de la Fondation**. **ii)** La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif. **iii)** la localisation : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir **les pays où le Groupe est implanté**. **iv)** le projet doit être précis, structuré et complet. **v)** le projet doit s'inscrire dans la durée. **vi)** La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement** du projet. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

➤ CDC Développement solidaire

Animée, depuis 1985, par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association a pour objectif : **i)** d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à **améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés** ; **ii)** d'agir en partenariat avec des associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale ; **iii)** de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets ; **iv)** d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés. Le montant **maximum** de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à **20 000 €**. L'opérateur doit assurer un **autofinancement de son projet à hauteur de 15%** et le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié. Les dépenses de fonctionnement ordinaires et les projets ponctuels (voyages, événements, concerts, ...) ne peuvent pas être financés par CDC Développement solidaire. **La période de dépôt des dossiers s'achève chaque année au 15 novembre.**

Informations complémentaires : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/Deposer-un-dossier-811>

➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé**. Modalités d'intervention : **i)** le niveau d'accompagnement des projets

par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens). Le taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et de 15 % pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet ; il pourra concerner un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans). Les dépenses éligibles sont : • les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1^{er} semestre, au moins 4 mois avant le démarrage du projet, • pour le 2^{ème} semestre, au moins 6 mois avant le démarrage du projet.

Informations complémentaires : http://www.bretagne.bzh/jcms/I_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale

➤ Affaires mondiales Canada du MAECD – Développement International

Dans le cadre de son plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide et afin de cibler davantage son aide internationale, le gouvernement du Canada a établi cinq priorités qui orientent son travail en développement international : i) **accroître la sécurité alimentaire** ; ii) **un avenir sûr pour les enfants et les jeunes** ; iii) **favoriser une croissance économique durable** ; iv) **promouvoir la démocratie** ; v) **consolidation de la paix, stabilité et sécurité**. En plus de ces thèmes prioritaires, le Canada continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : 1) **Accroître la viabilité de l'environnement** ; 2) **Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes** ; 3) **Appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance**. A cet effet, en dehors des appels à propositions, il est possible de demander un financement pour un projet de développement international en soumettant une proposition non sollicitée. Avant de consacrer temps et ressources à élaborer une initiative de développement international pour ensuite présenter une demande de financement à Affaires mondiale Canada, consultez les pages suivantes : [Pays ciblés](#) et [Thèmes prioritaires](#). Les projets **ne peuvent excéder 5 ans maximum**. Affaires mondiales Canada **ne fixe pas de financement minimal ou maximal**. Vous devez préciser votre budget, d'après les capacités de votre organisation et les besoins de l'initiative que vous proposez. **Les projets sont reçus et traités tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply_funding-demande_financement.aspx?lang=fra

➤ Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : i) **La petite enfance (jusqu'à 6 ans)** : pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. ii) **Les années collègue (11-15 ans)** : pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge

11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**.

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

➤ **Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de **« faire ensemble » est fondamentale**, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets **doivent être accompagnés par une Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas étudié. La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1 000€ et 5 000 €** et ne doit pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action (hors contributions Volontaires). Cet appel à projets est **ouvert de façon permanente**. Pour 2017, deux jurys nationaux seront organisés, **en septembre et en décembre**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

➤ **Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes**

Vous avez **entre 18 et 25 ans révolus** et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : **i) il propose une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion**. Selon les cas, **ii) celle-ci vous est versée directement sous forme de prêt ou de subvention**. Elle peut aussi **être attribuée à l'organisme qui prend en charge votre projet** ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit **la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion**. Pour en bénéficier, vous devez : **a) Résider dans les Yvelines ; b) être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus ; c)**

rencontrer des difficultés financières importantes ; **d)** avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel.

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ **Aides des représentations diplomatiques**

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsforngos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

➤ **SUEZ // Fonds SUEZ initiatives**

Le Fonds SUEZ initiatives mène des actions concrètes en faveur de **l'accès à l'eau, à l'assainissement et la gestion des déchets des populations défavorisées dans les pays en développement**. Le Fonds SUEZ initiatives **soutient des projets visant à l'atteinte des 17 Objectifs du Développement Durable**, que se sont fixés les pays membres de l'ONU. En France, il s'engage également dans le champ de **l'insertion des populations en difficulté par l'emploi et la formation**. Doté d'un budget de **4 millions d'euros par an**, le Fonds SUEZ initiatives s'est fixé plusieurs priorités : **i) Développer l'accès aux services essentiels – l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets** – des populations défavorisées dans les pays en développement et accompagner les opérations humanitaires et d'urgence ; **ii) Soutenir les projets d'insertion en France ; iii) Renforcer les compétences, stimuler l'innovation et diffuser le savoir-faire**. Dans tous ses projets, le fonds SUEZ initiatives est attentif, avec ses partenaires, à réunir les conditions pour assurer la pérennité des résultats et construire des solutions adaptées. Pour les projets d'accès aux services essentiels, le Fonds soutient des projets mis en œuvre **dans les pays en développement**. Il n'intervient pas dans les pays dits développés dans le cadre du domaine considéré. Le Fonds souhaite privilégier son action sur **les problématiques rencontrées**

en milieu urbain et péri-urbain : les projets répondant à cette orientation sont étudiés en priorité. Toutefois, les projets **en milieu rural ne sont pas écartés**, s'ils permettent de structurer de manière durable la gestion des services délivrés. Pour les projets **consacrés à l'insertion**, le Fonds se concentre **sur le territoire français**. Le Fonds étudie tous les projets, quelle que soit leur taille, et **n'a pas de plancher concernant le montant de ses aides**. Le Fonds ne soutient pas de projet pour lequel il serait l'unique bailleur. Le Fonds peut contribuer **jusqu'à 50% du budget total du projet**. Les demandes de soutien et de financement de projets d'accès aux services essentiels et d'insertion peuvent **être reçues à tout moment**, mais elles seront traitées selon le calendrier suivant : **a) Les projets reçus avant le 31 octobre pourront être présentés au CA d'avril** en fonction de leur parcours d'évaluation (voir ci-dessous). **b) Les projets reçus avant le 30 Avril pourront être présentés au CA d'octobre** en fonction de leur parcours d'évaluation (voir ci-dessous). **Réception des dossiers de candidature** sur la boîte mail du Fonds : fonds.initiatives@suez-env.com.

Informations complémentaires : <http://www.suez-environnement.fr/groupe/fonds-suez-environnement-initiatives/20824-2/>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ **Prix convergences // « Zéro exclusion, Zéro carbone, Zéro pauvreté »**

Les Prix Convergences récompensent les projets de partenaires solidaires, publics et privés, engagés pour un avenir équitable et durable et un monde « **Zéro exclusion, Zéro carbone, Zéro pauvreté** ». Les Prix Convergences sont ouverts aux projets qui sont **portés par une entité solidaire en partenariat avec une entité publique et/ou une entité privée**. Ces projets doivent **démontrer un fort impact social et/ou environnemental et avoir un caractère innovant et répliquable**. En 2017, une dimension thématique est introduite dans la sélection. Les projets doivent porter sur un des thèmes choisis pour l'année : • **Consommation et production responsable** • **Eau et assainissement** • **Energie propre et abordable**. Les Prix Convergences cherchent à valoriser des projets portés par un partenariat fort et innovant entre une entité solidaire et une ou plusieurs entités privées ou/et publiques. Les Prix Convergences comprennent trois catégories : **a. Le Prix France** : Ce Prix récompense un projet dont les bénéficiaires sont majoritairement situés sur le territoire français. **b. Le Prix International** : Ce Prix récompense un projet dont les bénéficiaires sont majoritairement situés en dehors du territoire français, en Europe et dans le monde. **c. Le Prix Spécial « Jeune**

Pousse » : Le Jury se réserve le droit d'accorder un Prix spécial « Jeune Pousse », s'il juge qu'un des projets correspondant aux critères définis ci-dessus **est à la fois jeune** (moins de **2 ans d'existence**) et **particulièrement prometteur**. Les Prix récompensent des projets portés par des **organisations solidaires** qui existent **depuis plus de deux ans** (date de création antérieure au 1^{er} juin 2015). Les lauréats et nominés des Prix Convergences 2017 **ne recevront pas de dotation financière**. Date limite de candidature : **1^{er} avril 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.convergences.org/108115/>

➤ **La Recherche // concours Génération Développement durable**

La 13^e édition du concours Génération Développement durable, organisé par le magazine La Recherche, est lancée sur le thème « **Innové pour le monde de demain** » (incluant notamment le soutien des pays en voies de développement). Les **étudiant.e.s de bac à bac + 5** ont jusqu'au **3 avril 2017** pour déposer un dossier, **seul ou en équipe**. Le concours est doté d'un **montant global de 10 000 euros** répartis en **4 prix** : **1^{er} Prix / 3 500 euros ; 2^e prix / 2 500 euros ; 3^e prix / 2 000 euros ; Prix spécial du jury / 2 000 euros**. Les 4 meilleurs projets récompensés feront également l'objet d'un traitement éditorial dans le magazine La Recherche.

Informations complémentaires : <http://www.concoursgenerationd2.com/le-concours/>

➤ **Fondation Bettencourt Schueller // Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main 2017**

Les artisans d'art, créateurs, artistes ou designers qui explorent de nouvelles recherches esthétiques, maîtrisent une très haute technicité, font preuve de créativité, promeuvent un savoir-faire d'excellence... **sont invités à déposer leur candidature avant le 6 avril 2017**. Deux récompenses font l'objet d'un appel à candidatures public : **i) TALENTS D'EXCEPTION** : récompense un artisan d'art pour la réalisation d'une oeuvre résultant d'une parfaite maîtrise des techniques et savoir-faire d'un métier d'art. Celle-ci doit révéler un caractère innovant et contribuer à l'évolution de ce savoir-faire. **Dotation : 50 000 €** ; Accompagnement du lauréat : **jusqu'à 100 000 €** en fonction du projet proposé. **ii) DIALOGUES** : vient saluer la rencontre entre la technique d'un artisan d'art et l'imaginaire d'un créateur (designer, artiste plasticien, architecte, décorateur...). Elle distingue une oeuvre qui illustre un savoir-faire d'exception mais également la richesse d'une collaboration. **Dotation : 25 000 € pour chacun**. Accompagnement du lauréat : **jusqu'à 100 000 €, pour chacun**, en fonction du projet proposé.

Informations complémentaires : http://www.intelligencedelamain.com/sites/default/files/reglement_plbim_talents_dexception_2017_0.pdf

➤ **Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. **Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au

printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival.**

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2

Dernière minute

➤ [Mairie de Paris // Acteurs du Paris durable](#)

Pour la 5^e année consécutive, Paris invite toutes les structures parisiennes, **entreprises, associations, collectifs d'habitants**, à candidater pour promouvoir leurs initiatives, qu'il s'agisse d'une **braderie organisée entre voisins, d'ateliers de cuisine à partir d'invendus alimentaires, d'un service de livraison à vélo de plats locaux de saison, d'une copropriété qui se lance dans l'agriculture, d'une entreprise qui accompagne ses salariés dans l'adoption de pratiques responsables...** les **10 actions engagées et exemplaires** dans la lutte contre le changement climatique seront mises en avant sous la bannière « **Parisiens pour le climat** » seront retenus en mai par un jury composé d'élus parisiens, d'experts des questions environnementales, du monde associatif, de la sphère entrepreneuriale, de membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, de référents développement durable de la Mairie de Paris ainsi que d'Acteurs promus en 2016. Ces acteurs innovants bénéficieront d'une importante visibilité, leurs actions seront mises en avant sous la bannière « Parisiens pour le climat ». Date limite de candidature : **27 mars 2017.**

Informations complémentaires : <http://acteursduparisdurable.fr/promotion/>

➤ [Fondation d'entreprise Air France // Appel à projets 2017](#)

La Fondation d'entreprise Air France participe uniquement à des projets correspondant à son champ d'activité : **l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté.** Le lieu géographique de réalisation du projet doit être : **i) Soit dans un pays où il y a une escale Air France, ii) Soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la Fondation au titre de son programme annuel.** Le soutien de la Fondation **est un tremplin au démarrage d'un nouveau projet** initié par l'association ou peut également permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà existante. La Fondation accompagne un projet **sur une année** et peut renouveler son aide uniquement pour permettre un meilleur ancrage de l'action dans le contexte socio-culturel dont elle relève. La Fondation encourage l'implication des salariés de la Compagnie dans des projets associatifs. Un projet présenté et soutenu par un agent Air France reçoit une écoute particulière. Le montant des subventions est **d'environ 20 000 euros.** Date limite de candidature : **31 mars 2017.**

Informations complémentaires : <http://corporate.airfrance.com/fr/fondation/vous-etes-une-association/presentez-votre-projet/>

➤ [IFDD // Objectif 2030](#)

L'initiative «Objectif 2030» vise à **construire et renforcer un mouvement citoyen engagé qui traduise le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en actions et solutions exemplaires et adaptées.** En plus de la diffusion d'un cours en ligne ouvert et massif (CLOM ou MOOC en anglais), sur le thème : **«Comprendre et analyser les enjeux et les actions du développement durable»**, l'initiative Objectif2030 dispose d'un **outil de financement et d'appui technique des projets.** Cette composante vise à **présenter des**

initiatives dédiées à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à créer des communautés de solutions autour d'elles. Les utilisateurs de la plateforme peuvent ensuite collaborer de plusieurs façons : **don financier, mobilisation des ressources, bénévolat, partage d'informations et de bonnes pratiques.** Toute personne qui le désire, peut accéder à la plateforme pour proposer un projet, échanger avec la communauté, découvrir et soutenir les projets. Toutefois, le dépôt d'un projet est soumis à certaines conditions : **i) Proposer un projet qui sera mis en œuvre dans l'un des 84 États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie; ii) Proposer un projet contribuant à l'atteinte d'au moins l'un des 17 Objectifs de Développement Durable; iii) Proposer un projet à résultats visibles, rapides (durée de mise en œuvre d'un an maximum) et qui change concrètement la vie des populations. Les voyages, les publications, les formations ou les frais de fonctionnement ou de gestion ne sont pas financées dans le cadre de cette initiative. iv) Proposer **idéalement** un projet dont **la demande de financement ne dépasse pas 10 000 €** car il s'agit ici de financement participatif, dans la mesure des moyens des utilisateurs de la plateforme. Et pour rejoindre le millier de participants déjà inscrits à la formation en ligne gratuite et ouverte à tous, visitez sans plus attendre le site : <http://www.objectif2030.org/mooc/>. Date limite de candidature : **31 mars 2017.****

Informations complémentaires : <http://www.ifdd.francophonie.org/programmes/operation.php?id=391>

➤ **Fondation de France // Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante**

A travers cet AAP, la Fondation de France vise à soutenir **des démarches innovantes qui lèvent des obstacles** (liés à la personne, au territoire ou au secteur d'activité) **pour l'accès à un revenu lié à un travail.** Ses objectifs sont : **i) Sécuriser les parcours professionnels par la coopération et la mutualisation** (espaces de co-working, ateliers de fabrication numérique, etc.). **ii) Développer les compétences numériques des personnes les plus vulnérables, nécessaires pour l'intégration dans le monde du travail. Ce programme peut soutenir : le démarrage de projets de terrain et leur développement ; la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences.** Date limite de candidature : **31 mars 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/emploi-ess>

➤ **La Guilde // Agence des Micro-Projets – session printemps 2017**

L'Agence des Micro-Projets (AMP) gère des dotations destinées à encourager des initiatives associatives de solidarité internationale. Ces projets de développement doivent répondre à un besoin local exprimé par un partenaire local dans un pays en voie de développement et avoir pour but **l'autonomie des populations bénéficiaires ainsi que la pérennité de l'action.** Le montant des Dotations est compris **entre 2 000 et 15 000 € représentant un maximum de 75% du budget prévisionnel du projet soumis (sans contraintes sur l'origine des 25% restants).** Pour être éligibles, les projets doivent : **i) géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l'OCDE; ii) avoir une durée entre 1 à 3 ans; iii) concerner toutes les thématiques de l'aide au développement, y compris les droits de l'homme (ne sont pas concernés les projets d'urgence ou de post-crise immédiate, les simples projets de construction ou d'équipement, les chantiers de jeunes, les études de faisabilité, les actions individuelles, le volontariat).** Les dossiers des associations candidates doivent parvenir à l'Agence des Micro-Projets avant **le 31 mars 2017.** Les dossiers sont intégralement déposés en ligne.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/reglement>

➤ **Fondation d'entreprise Air France – Appel à projets 2017**

La Fondation d'entreprise Air France participe uniquement à des projets correspondant à son champ d'activité : l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté. Le lieu géographique de réalisation du projet doit être **Soit dans un pays où il y a une escale Air France, Soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la Fondation au titre de son programme annuel**. Le soutien de la Fondation est un tremplin au démarrage d'un nouveau projet initié par l'association ou peut également permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà existante. La Fondation **accompagne un projet sur une année et peut renouveler son aide uniquement pour permettre un meilleur ancrage de l'action dans le contexte socio-culturel dont elle relève**. La Fondation encourage l'implication des salariés de la Compagnie dans des projets associatifs. Un projet présenté et soutenu par un agent Air France reçoit une écoute particulière. L'action financée avec le soutien de la Fondation doit **s'inscrire dans le temps**. La Fondation **choisit de soutenir des projets structurellement capables d'obtenir leur autonomie administrative et financière à la fin de son financement**. Elle est donc particulièrement attentive à la **pertinence de la construction budgétaire** du projet et **aux autres recherches en matière de financement et de partenariat**. Le montant moyen de la subvention s'élève à **20 000 euros sur 1 an**. Date limite de candidature : **31 mars 2017**.

Informations complémentaires : <http://corporate.airfrance.com/fr/fondation/vous-etes-une-association/presentez-votre-projet/>